

PAC(17)2245:6-PG/sd

Bruxelles, le 27 avril 2017

L'AVENIR DE LA PAC APRES 2020

L'AVENIR DE LA PAC APRES 2020

INTRODUCTION

Tous les citoyens européens dépendent d'un secteur agricole fonctionnant bien et compétitif qui leur apporte des denrées alimentaires sûres, de qualité, nutritives et produites de manière durable sur tout le territoire européen. La société demande également que les denrées alimentaires soient produites dans le respect des campagnes, de l'environnement, du bien-être des animaux, de manière à renforcer la biodiversité et à contribuer à la lutte contre le changement climatique. Les exploitations familiales, les coopératives agricoles et les autres entreprises agricoles, dans toute leur diversité, jouent un rôle central dans la réalisation de ces objectifs.

La PAC jouit du soutien d'une majorité des citoyens, comme l'a montré une enquête spéciale de l'Eurobaromètre¹ qui s'est penchée sur la relation entre les européens, l'agriculture et la PAC. Neuf personnes interrogées sur dix ont répondu que l'agriculture et les zones rurales étaient importantes pour leur avenir. Une écrasante majorité (87%) s'oppose à toute réduction du budget de la PAC et 45% demandent une augmentation.

La PAC est et doit rester une politique qui aide les agriculteurs européens à fournir des denrées alimentaires en quantité suffisante ainsi que des biens publics, apportant ainsi des bénéfices aux citoyens et aux consommateurs. De surcroît, l'agriculture et les forêts peuvent également contribuer à la réalisation des objectifs en matière de climat et d'énergie en fournissant des matières premières renouvelables et respectueuses du climat. La PAC contribue également à un environnement rural stable et à l'emploi des 40 millions de personnes travaillant dans la chaîne agroalimentaire, alors que l'UE est confrontée à un nombre important de défis.

La récente crise a parfaitement montré que les outils politiques de l'actuelle PAC n'étaient pas suffisamment adaptés aux conditions du marché, d'où la nécessité de moderniser la PAC. En outre, en ces temps difficiles, une PAC réellement commune et forte peut contribuer non seulement à renforcer l'Europe, mais également à la réalisation des priorités de la Présidence Juncker (par ex. : emplois et croissance). Lors de la Conférence sur les perspectives agricoles en 2016, le Président de la Commission lui-même avait exprimé son soutien au secteur: "L'Europe sera toujours au côté de ses agriculteurs!"

Moderniser la PAC demandera également que l'on crée des synergies fortes avec d'autres domaines politiques comme la recherche et l'agenda du marché unique numérique. Les nouvelles avancées et le recours aux innovations seront des moteurs de la croissance et du développement dans le secteur agricole et permettront d'améliorer la durabilité, la viabilité et la compétitivité du secteur. Les progrès dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), les infrastructures de haut débit et l'accès à cette technologie ainsi que le numérique s'avèreront particulièrement importants pour améliorer les performances du secteur.

La simplification de la PAC doit aller au-delà de l'exercice de simplification du Commissaire Hogan et déboucher sur des mesures politiques qui sont simples, efficaces et faciles à mettre en œuvre pour les agriculteurs.

¹ Voir le rapport spécial Eurobaromètre 440 "Les Européens, l'agriculture et la PACP" [COM(16)35 (rev.1)], publié en janvier 2016.

1. OBJECTIFS DE LA PAC

Lors de débats précédents,² le Copa et la Cogeca sont convenus que les objectifs actuels de la PAC tels que stipulés à l'article 39(1) du TFUE restent parfaitement valables aujourd'hui.

L'agriculture, adossée à une politique forte, commune et bien financée, est et doit rester au cœur de l'Union européenne. Des règles communes et un financement commun sont essentiels pour garantir le bon fonctionnement du marché unique et éviter les distorsions de la concurrence tout en tenant compte de la diversité de l'agriculture européenne. A ce titre, toute renationalisation de la PAC est inacceptable.

Plus que tout autre secteur économique, l'agriculture joue un rôle clé en fournissant des denrées alimentaires et en répondant à des objectifs territoriaux, environnementaux et sociaux, comme cela est clairement reconnu dans la déclaration du Conseil de 2014 sur les multiples objectifs de l'agriculture.

La PAC doit continuer à s'inscrire dans l'orientation vers les marchés décidée lors des réformes précédentes. Il convient toutefois de reconnaître que le marché à lui seul ne pourra pas rémunérer ces multiples objectifs. Il est d'autant plus essentiel de maintenir les aides de la PAC que la part du revenu des agriculteurs tiré du marché baisse en raison d'une situation de marché difficile et que la chaîne d'approvisionnement alimentaire ne fonctionne pas de manière optimale. Il est à ce titre essentiel d'améliorer et de continuer à développer les filets de sécurité pour atténuer les répercussions de la volatilité des marchés sur les revenus des agriculteurs.

Cela est d'autant plus vrai à une époque où le fossé villes/campagnes se creuse. La solidarité financière doit être garantie pour préserver la cohésion sociale et économique dans l'UE.

2. L'IMPORTANCE D'UNE PAC FORTE

Le Copa et la Cogeca appellent à une PAC forte, commune et financée de manière adéquate, qui soutienne les agriculteurs pour qu'ils garantissent la sécurité alimentaire dans l'UE et leur permette de fournir des denrées alimentaires sûres, de qualité et nutritives produites de manière durable.

La PAC contribue également à un environnement rural stable et à l'emploi des 40 millions de personnes travaillant dans la chaîne agroalimentaire, alors que l'UE traverse une période où le chômage est omniprésent.

L'importance géostratégique du secteur agricole ne doit pas être ignorée, étant donné que ce sont les agriculteurs qui produisent des denrées alimentaires pour les consommateurs de l'UE et des pays tiers.

Les agriculteurs sont les premiers producteurs de denrées alimentaires. En outre, la PAC doit garantir un secteur agricole fort, viable en termes économiques et compétitif dans toute l'UE, pour le bien tant des consommateurs que des agriculteurs.

Le Copa et la Cogeca soulignent l'importance de deux piliers forts de la PAC et ne privilégient pas les transferts entre piliers (essentiellement du premier vers le deuxième), notamment en l'absence de co-financement national correspondant.

Le premier pilier constitue la base de l'approche européenne commune dans l'ensemble des exploitations agricoles, en soutenant les revenus agricoles, en garantissant la durabilité de l'agriculture, le maintien de la viabilité de la production et la sécurité alimentaire. Au vu des différences de structures et de développements historiques entre les États membres, le plafonnement et la dégressivité sont inacceptables.

Le deuxième pilier offre des solutions sur mesure au niveau des exploitations, allant des investissements à des mesures spécifiques (comme les mesures agroenvironnementales et

² Voir les conclusions [PAC(16)4415 (rev.1)] de l'atelier "Principaux défis de la future PAC" du 13 mai 2016.

climatiques, les mesures pour les zones soumises à des contraintes naturelles et les mesures relatives au bien-être des animaux) en réponse aux attentes sociétales, en passant par l'aide à l'arrivée de jeunes agriculteurs dans le secteur. La subsidiarité est au cœur de la politique de développement rural et permet aux États membres de mieux cibler l'aide tout en maintenant l'élément commun de la politique, si important. La politique de développement rural demande un engagement financier fort de la part des États membres.

Une PAC qui apporte des compensations pour les handicaps naturels. Outre les paiements directs, la mesure relative aux zones soumises à des contraintes naturelles doit notamment continuer à jouer un rôle central dans la future PAC car elle contribue à la viabilité des zones rurales qui présentent des contraintes naturelles ou spécifiques, comme les zones de montagne. Cette mesure ciblée contribue à la continuité de l'utilisation des terres ainsi qu'au maintien et à la promotion d'une production agricole durable dans ces zones. Elle est essentielle pour empêcher l'exode rural et contribue de manière positive à la biodiversité, la gestion de l'eau et l'emploi dans les zones rurales. Les États membres devraient accorder suffisamment de flexibilité, y compris à l'avenir, dans la mise en œuvre de cette mesure.

Tous les arguments avancés ci-dessus sont cohérents avec un maintien des aides de la PAC uniquement aux agriculteurs actifs qui produisent des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des fibres et des énergies renouvelables (ceux qui contribuent activement à un secteur durable, à la croissance et fournissent des biens publics).

Un financement commun et approprié des politiques communes, notamment pour la PAC, doit être maintenu. Cela est tout particulièrement pertinent, non seulement en raison du cadre financier pluriannuel actuel et de celui pour l'après 2020 mais également en prévision des répercussions budgétaires du Brexit.

La PAC représente moins de 1% du total des dépenses publiques de l'UE et les dépenses de la PAC par habitant ont baissé de 30% lors des 25 dernières années. Il s'agit d'un bon investissement et cela contribue de manière décisive aux priorités fixées par la Commission du Président Juncker (comme la croissance et l'emploi).

Pour que la PAC atteigne ses objectifs et contribue également aux nouveaux défis, le cadre financier pluriannuel post 2020 doit garantir une augmentation du financement de la PAC. Cela s'avèrera nécessaire au vu des difficultés économiques rencontrées par les agriculteurs au cours des dernières années³ et des exigences supplémentaires qu'ils ont dû respecter. Cela permettra aux agriculteurs de contribuer à nourrir les consommateurs, à lutter contre le changement climatique, à améliorer les performances environnementales et à maintenir le dynamisme des zones rurales et plus globalement de créer de la croissance et des emplois dans l'UE.

Il est de plus essentiel de développer, en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées, des façons plus simples et plus efficaces de communiquer positivement sur le pourquoi, le comment et les bénéficiaires du budget de la PAC, aujourd'hui et demain, ainsi que l'importance du maintien de la viabilité des zones rurales et de la compétitivité des systèmes agricoles. Les exemples et les histoires de millions d'agriculteurs peuvent y contribuer.

Tous ces éléments aideront l'UE à améliorer les performances de sa politique et à mieux sensibiliser les citoyens et les contribuables à ses réalisations.

3. LA FUTURE PAC DOIT GARANTIR UNE AGRICULTURE EUROPÉENNE DURABLE

Dans le cadre des discussions actuelles sur la PAC post 2020, l'accent doit être mis sur l'amélioration des structures et mesures politiques actuelles plutôt que sur un changement important de politique. Le secteur agricole a besoin d'une stabilité sur le long terme de son cadre politique pour être viable sur le plan économique et durable.

³ Les revenus des agriculteurs ont diminué durant quatre des cinq dernières années et représentent aujourd'hui moins de 50% des revenus moyens des autres secteurs économiques.

La viabilité économique et l'orientation vers le marché du secteur agricole sont des conditions essentielles pour que le secteur fournisse des biens et services publics et environnementaux, dans l'intérêt de la société.

Simplification :

L'efficacité et la mise en œuvre de la politique doivent être améliorées tout en rendant cette politique plus simple et plus facile à utiliser pour tous les bénéficiaires. La PAC reste, et ce probablement plus que jamais, une politique complexe malgré l'exercice de simplification actuellement mené par le Commissaire Hogan. La complexité de la mise en œuvre, du suivi, de l'utilisation, des contrôles et des audits ne bénéficie ni aux agriculteurs ni à personne d'autre et met en outre en péril la pérennité de cette politique. Une structure moins détaillée de la politique de développement rural (ex.: priorités et cibler certaines zones) permettrait notamment de simplifier l'application de cette politique, ce qui serait positif pour les administrations et les agriculteurs.

Lors de l'exercice de simplification, il faut également travailler sur le système de contrôle de la mise en œuvre des mesures du premier et du deuxième pilier étant donné que cela a des répercussions directes sur les agriculteurs. A l'heure actuelle, les inspections sur les exploitations sont extrêmement complexes, longues, bureaucratiques, inefficaces en termes de coûts/bénéfices et engendrent pour les agriculteurs un niveau intenable de risque et d'incertitude. Tant le FEAGA que le FEADER devraient reposer sur le principe de l'audit unique. Le nombre des contrôles sur le terrain doit être réduit.

Le système de sanctions doit également être révisé et simplifié en raison des importantes répercussions sur les activités des agriculteurs et leur participation à différentes mesures. En son état actuel, il comprend des sanctions trop compliquées et trop sévères (disproportionnées). Les sanctions devraient être claires, compréhensibles, proportionnées et équitables, sans quoi elles pourraient menacer la poursuite des activités agricoles. Un niveau de tolérance adéquat doit être appliqué au système actuel de paiements et de contrôles en tenant compte des risques, des coûts des contrôles et du niveau des paiements.

Le système doit évoluer et passer d'une approche reposant sur les « contrôles et les sanctions » à une approche basée sur « l'orientation et les corrections ».

De plus, un recours accru au numérique, aux capteurs à distance et aux TIC peut améliorer l'efficacité, la précision, la qualité et permettre de prévoir la bonne période pour les contrôles et les audits tout en réduisant la charge administrative, pas uniquement pour les agriculteurs mais aussi pour l'administration (tant nationale qu'européenne). Les agriculteurs connectés devraient être encouragés et récompensés pour leurs actions liées à l'utilisation des TIC.

Parmi les mesures politiques actuelles, le verdissement doit tout particulièrement être harmonisé et simplifié par le biais de pratiques qui soient cohérentes avec les activités agricoles habituelles des agriculteurs. Cela doit se faire dans le respect de l'accord politique de 2013 qui stipulait que le verdissement devait être orienté vers la production. Les propositions actuelles ne sont pas simples et menacent en outre le potentiel de production de l'agriculture européenne.

Le Copa et la Cogeca travaillent actuellement sur des propositions concrètes pour simplifier les critères du verdissement et de la conditionnalité. Ces propositions seront présentées ultérieurement.

Durabilité, changement climatique et Objectifs de développement durable:

La durabilité est l'élément le plus important pour les agriculteurs, les propriétaires forestiers et les coopératives agricoles dans la PAC prise dans son ensemble. Les volets économique, environnemental et social de la durabilité, qui sont interdépendants et se renforcent mutuellement, constituent le socle de toute exploitation ou coopérative agricole. La future PAC devra garantir une approche équilibrée entre ces trois dimensions. La viabilité économique et la compétitivité des agriculteurs européens sont essentielles pour qu'ils puissent répondre aux objectifs des dimensions de durabilité sociale et environnementale.

Les terres agricoles et les forêts couvrent plus de 75% du territoire européen et jouent un rôle majeur dans la gestion durable des ressources naturelles. La disponibilité et la qualité des

ressources naturelles sont essentielles pour offrir des opportunités commerciales durables sur le plan environnemental. Au quotidien, les agriculteurs et les propriétaires forestiers font très attention aux liens très étroits entre la gestion des terres, l'environnement et les services écosystémiques.

Les pratiques agricoles et forestières durables dans l'UE répondent à des besoins variés et apportent des bénéfices tels que des denrées alimentaires saines et sûres, des matières premières renouvelables et respectueuses de l'environnement pour développer la bioéconomie européenne, les services écosystémiques, les activités de loisir pour la société, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et la protection des habitats clés et de la nature.

La production agricole dépend de l'environnement. Les agriculteurs s'engagent, aujourd'hui comme par le passé, à mettre en œuvre de nouvelles pratiques de gestion qui réduisent l'impact environnemental et améliorent la durabilité. La société profite largement des services écosystémiques fournis par les agriculteurs qui devraient être reconnus et aidés pour ces services et pour l'utilisation plus efficace des ressources naturelles.

Le maintien et la création d'emplois, la garantie de la croissance et d'entreprises compétitives via des investissements dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture comptent parmi les éléments les plus importants du volet socio-économique de la durabilité. Nous devons veiller à ce que les secteurs de l'agriculture et des forêts se concentrent sur le renouvellement générationnel et deviennent plus attractifs pour les nouveaux (jeunes) entrants et plus concurrentiels par rapport à d'autres secteurs économiques. Une aide doit être octroyée non seulement pour le transfert des exploitations mais également pour le lancement.

L'adoption par les Nations unies des Objectifs de Développement Durable et les conclusions de l'Accord de Paris sur le Changement climatique représentent des défis supplémentaires pour améliorer le statut et les performances en matière de durabilité des exploitations. De plus, les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris doivent être intégrés dans les politiques européennes étant donné que l'UE comme les États membres sont juridiquement contraints de les appliquer.

L'efficacité des ressources⁴ et la promotion d'une gestion active des terres⁵ font partie de la boîte à outils du secteur de l'agriculture et de la sylviculture pour s'adapter au changement climatique et l'atténuer. Au-delà de ces éléments, les mesures de développement rural peuvent soutenir des pratiques qui réduisent activement les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les projets d'audit du carbone. Les investissements dans les zones agricoles irriguées et les systèmes de drainage appropriés peuvent également réduire les émissions de gaz à effet de serre provoquées par l'extraction de l'eau et l'irrigation et améliorer la durabilité de l'utilisation de l'eau tout en approfondissant la résilience face au climat.

Les agriculteurs en tant que gestionnaires des terres jouent un rôle actif et pertinent en contribuant à la durabilité environnementale. Ce n'est qu'au travers des efforts des agriculteurs en matière d'adaptation et d'atténuation du changement climatique que nous pourrions contribuer à une chaîne agroalimentaire durable et compétitive qui fournisse des denrées alimentaires sûres, de qualité et nutritives aux consommateurs d'Europe et du reste du monde.

En particulier, les propositions législatives sur la politique en matière de climat et d'énergie doivent prendre en considération les aspects agricoles pertinents. A cet égard, l'agriculture fait clairement partie de la solution. Les agriculteurs sont engagés envers ce processus.

Accroître la résistance face aux marchés et améliorer la gestion des risques⁶:

Depuis quelques années, les agriculteurs européens et leurs coopératives sont confrontés à des fluctuations plus fortes des marchés et à des risques toujours plus nombreux, principalement en raison d'une volatilité accrue des marchés, d'une exposition plus forte aux maladies animales et végétales et de la fréquence plus élevée des phénomènes climatiques extrêmes générés par le

⁴ Efficacité de l'utilisation des ressources - produire plus avec moins et soutenir une agriculture résiliente face au changement climatique

⁵ Promouvoir la gestion active des terres - éviter l'abandon des terres et encourager le piégeage du carbone.

⁶ Cf. document de réflexion sur le rôle des outils de gestion des risques dans la future PAC [RMI(16)4584 (rev.7)]

changement climatique. Récemment, les secteurs agricole et sylvicole ont également été confrontés à des perturbations du marché en raison de décisions politiques.

Selon les régions, les États membres et les secteurs, la présence et l'incidence de ces risques n'engendrent pas les mêmes effets, puisque ces derniers dépendent de multiples facteurs comme les marchés internationaux, la gestion des marchés ou encore les conditions climatiques et naturelles.

Certains de ces facteurs de risque sont interconnectés. Le changement climatique peut par exemple conduire à une variation des conditions météorologiques et ainsi à une évolution des écosystèmes, ce qui peut créer des conditions propices au développement de maladies et d'organismes nuisibles.

Tout ceci, combiné à un marché européen toujours plus ouvert et aux flux commerciaux internationaux, a entraîné des perturbations du marché qui se sont ajoutées à des niveaux de prix bas et à de très faibles niveaux de liquidités pour les agriculteurs dans l'UE. Ces risques augmentent les facteurs d'incertitude pour la production et auront certainement des répercussions sur les revenus agricoles.

Les paiements directs constituent un niveau de revenu de base qui apporte de la stabilité, garantit des liquidités pour les agriculteurs (quelles que soient la taille et la forme de gestion de l'exploitation) et une certitude face à la volatilité sur les marchés. Ils garantissent ainsi la sécurité alimentaire, l'emploi et la durabilité.

Les paiements directs découplés aident les agriculteurs à respecter des normes de production relatives à la qualité, à la sûreté des denrées alimentaires, au bien-être des animaux, à l'environnement et au climat dans leur activité de production agricole. Seuls les agriculteurs actifs, qui contribuent à la sécurité alimentaire et fournissent des biens et services publics, devraient recevoir des paiements directs.

Il faudrait continuer à harmoniser le niveau comparatif des paiements directs entre les États membres, en tenant compte des différentes conditions, pour contribuer à des zones rurales viables dans l'UE.

Les paiements couplés doivent être maintenus dans des conditions précises et limitées pour soutenir les secteurs, notamment l'élevage dans des régions où d'autres outils politiques seraient moins efficaces.

Comme cela est indiqué ci-dessus, les paiements directs restent pour le Copa et la Cogeca le principal outil d'aide et de stabilisation des revenus agricoles. Il faut de plus concevoir et mettre en œuvre des outils plus efficaces et qui fonctionnent mieux. Ils permettraient de mieux faire face à la volatilité des marchés, aux graves conséquences des maladies animales et végétales et aux événements climatiques extrêmes. Ces outils viendraient en complément, et en aucun cas en remplacement, du système actuel de paiements directs et de mesures de gestion du marché.

Le Copa et la Cogeca estiment que les différents outils de gestion des risques doivent être complémentaires. Les régimes nationaux et les systèmes de fiscalité sur les revenus comptent au rang des outils pour faire face à la volatilité des revenus. Une telle approche permettrait aux agriculteurs de bénéficier d'une large gamme d'outils qui couvriraient les différents risques, qu'ils soient économiques, climatiques, sanitaires, etc. Ces outils doivent cependant être volontaires pour les États membres.

Au vu des risques du marché, Les mesures actuelles - paiements directs, filets de sécurité et assurance risques- doivent être maintenues pour faire face à la volatilité sur les marchés. Ces mesures devront également être activées et apporter des résultats plus rapidement. Les risques du marché peuvent en outre être gérés en obtenant un meilleur accès au marché pour les produits agricoles et alimentaires européens sur les marchés d'exportation.

L'actuel fonds européen vétérinaire et phytosanitaire devrait être maintenu afin de prévenir et de réduire le nombre de cas de maladies.

Les instruments de gestion du marché existants tels que l'intervention et l'aide au stockage privé ont encore un rôle à jouer dans la réduction des risques pour la communauté agricole de toute l'Europe.

Le Copa et la Cogeca souhaitent mettre en avant le rôle majeur des filets de sécurité. Les mesures de gestion du marché doivent aider les producteurs à faire face lorsque les prix du marché sont bas et/ou que les coûts augmentent rapidement et lorsque la volatilité des prix est élevée, à la fois pour les intrants et la production.

Il faudra revoir les prix de référence de l'intervention en tant qu'outil de gestion du marché pour tenir compte des coûts de production plus élevés. Cet ajustement ne doit toutefois pas mener à une accumulation permanente des stocks et devrait être géré de façon neutre en termes de coûts pour le budget européen sur le long terme. Quoiqu'il en soit, ces mesures ne doivent pas être synonymes de renationalisation des outils du marché.

Des marchés des produits dérivés, y compris les marchés à terme, qui fonctionnent bien permettent de réduire les conséquences de la volatilité des prix. Il est donc primordial de permettre aux agriculteurs et aux coopératives agricoles d'utiliser les marchés à terme. La révision de la Directive sur les marchés et les instruments financiers devrait tenir compte de la nature spécifique des agriculteurs et des coopératives agricoles. Des marchés à terme efficaces et fonctionnant bien aident les agriculteurs et les coopératives agricoles à gérer les risques et à réduire leur dépendance vis-à-vis d'un débouché unique. Les marchés à terme doivent être développés, leurs opérations améliorées et étendues à d'autres produits de base. Cela signifiera un certain nombre de conditions préalables telles que la collecte de données sur les prix, les marges et la transmission des prix tout au long de la chaîne alimentaire. Cela correspond aux recommandations de la task force Marchés agricoles.

Comme les agriculteurs sont les premiers producteurs de denrées alimentaires, il est important que les autres politiques (comme la politique commerciale, la politique de promotion) jouent un rôle positif indirect sur le revenu des agriculteurs en facilitant les exportations de produits agro-alimentaires européens vers les pays tiers. A ce titre, les régimes européens de crédits à l'exportation pourraient atténuer la pression sur les marchés européens et réduire les risques du marché.

Il est particulièrement important que les agriculteurs aient accès à des services appropriés de conseil, de réseau et de formation pour améliorer leurs connaissances sur les marchés et développer une meilleure résistance et des stratégies de gestion des risques les plus adaptées pour leur propre exploitation.

Renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, soutenir les coopératives agricoles et les OP:

Alors que l'extension des OP à tous les secteurs dans l'actuel règlement sur l'OCM unique est positive, les dispositions actuelles n'ont pas permis d'améliorer significativement la position des agriculteurs dans la chaîne de valorisation alimentaire.

Pour être éligibles aux aides, les coopératives agricoles, les OP et AOP doivent remplir les conditions suivantes: responsabilité économique, ressources et structures adéquates, nombre minimum de membres et commercialisation obligatoire de la production des membres. Les conditions précises doivent être définies individuellement pour chaque secteur, afin de tenir compte des caractéristiques spécifiques.

Les mesures doivent aller au-delà de la simple concentration de l'offre et doivent soutenir des activités apportant de la valeur à la production alimentaire, le développement de produits alternatifs ainsi que la mise sur le marché.

Il faut donc lever les obstacles qui empêchent les coopératives agricoles, les OP et AOP d'utiliser pleinement ces dispositions. La politique de concurrence fait partie de ces blocages et elle devra être révisée (conformément aux recommandations de la task force sur les marchés agricoles). Reconnaître les spécificités du secteur agricole et permettre aux agriculteurs de travailler collectivement sont deux conditions préalables essentielles pour renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et donc améliorer leur pouvoir de négociation. Si ces actions communes ne sont pas garanties sur le plan juridique, le recours à ces mesures sera minimal. Dans ce contexte, une modernisation du droit de la concurrence pourrait être envisagée.

Ces mesures doivent aussi encourager, lorsque cela est nécessaire, la création de coopératives agricoles, respecter l'intégrité des coopératives existantes, faciliter la concentration et ne pas provoquer de distorsions de la concurrence et contribuer au bon fonctionnement du marché intérieur.

Les aspects liés à l'amélioration des relations commerciales entre entreprises (B2B) et à la lutte contre les pratiques commerciales déloyales (PCD) devraient être traités dans d'autres politiques que la PAC.

Développement rural et Cork 2.0⁷:

La politique de développement rural (deuxième pilier) doit fournir aux agriculteurs les outils appropriés pour leur permettre de fournir des biens et services publics à la société, tout en assurant un revenu équitable pour les producteurs ainsi qu'un secteur agricole et sylvicole compétitif et orienté vers le marché. La politique de développement rural doit être renforcée par une cohérence sur le long terme avec d'autres politiques européennes qui soutiennent les zones rurales en fournissant les infrastructures et les services nécessaires, en promouvant le renouvellement générationnel et en stimulant l'innovation et l'efficacité.

Le Copa et la Cogeca estiment que la politique de développement rural (deuxième pilier) doit continuer à se concentrer sur les agriculteurs, qui sont la pierre angulaire de l'économie dans de nombreux États membres de l'UE. L'agriculture et le secteur des forêts continuent d'être les principaux pourvoyeurs d'emplois dans les zones rurales. Les agriculteurs sont les principaux acteurs de la préservation des ressources naturelles dans le paysage européen.

La Déclaration Cork 2.0, intitulée « Une vie meilleure dans les zones rurales », qui couvre plusieurs domaines politiques, reconnaît les défis auxquels sont actuellement confrontés les agriculteurs et propose des solutions pour soutenir aussi bien la croissance durable du secteur agricole que celle des zones rurales.

Pour les agriculteurs, les propriétaires forestiers et les coopératives agricoles d'Europe, la mise en œuvre de la Déclaration Cork 2.0 et la modernisation de la PAC devraient se concentrer sur les grands principes suivants : Durabilité et intelligence en agriculture et sylviculture et simplification des politiques européennes et nationales (3S en anglais: Sustainable and Smart agriculture and forestry and Simpler EU and national policies). En outre, les quatre piliers de la déclaration -1. L'emploi, la croissance et les investissements dans la chaîne d'approvisionnement agro-alimentaire et plus généralement dans l'économie rurale, 2. L'environnement rural, le climat et l'eau, 3. Une innovation qui cible les besoins des agriculteurs et 4. Viabilité rurale - doivent être au cœur de ces principes.

Le Copa et la Cogeca aimeraient de surcroît que la politique de développement rural, en tant que politique horizontale importante, soit couverte par tous les Fonds structurels et le Fonds d'investissement européens (ESI) et pas uniquement par le FEADER.

Aide aux investissements et amélioration des infrastructures (EFSI):

Outre l'aide aux investissements dans le cadre de la politique de développement rural, le groupe BEI doit maintenir et développer son rôle de facilitation d'accès au crédit pour le secteur agro-alimentaire. Le groupe BEI doit continuer à concevoir et à développer des outils financiers plus simples, plus flexibles et ciblés pour le secteur agro-alimentaire. Les outils financiers doivent compléter les subventions du développement rural, non les remplacer. De plus, la législation européenne ne doit pas favoriser un outil par rapport à un autre.

Le fonctionnement de l'EFSI (Fonds européen pour l'investissement stratégique) en tant que moteur du développement des infrastructures (transport, stockage, réseaux numériques) dans l'UE, notamment dans les États membres les plus récents de l'UE, doit être maintenu. Cela contribuera, directement ou indirectement, à améliorer la compétitivité et la durabilité du secteur agricole.

⁷ Cf. également l'avenir de la politique de développement rural: Contribution à la mise en œuvre de la Déclaration de Cork 2.0 [DR(17)1180 (rev.4)].

Il faudra accorder une attention toute particulière aux prochaines propositions législatives concernant Bâle 3.5 car elles pourraient indirectement avoir un impact négatif important sur l'accès au crédit et son coût pour le secteur agro-alimentaire. Étant donné que la plupart des prêts dans le secteur agricole sont financés sur la base de garanties, ces propositions pourraient entraîner une moindre disponibilité des crédits et/ou des conditions de prêt moins favorables. Cela aura à n'en pas douter un impact sur la compétitivité du secteur agricole.

Renouvellement générationnel, y compris l'accès aux terres:

La PAC future devra compter un certain nombre de mesures plus efficaces et ciblées sur le renouvellement générationnel afin qu'il y ait plus de nouveaux entrants dans le secteur, afin d'améliorer la durabilité sociale et d'éviter la désertification des zones rurales.

Ces mesures devraient de préférence s'insérer dans la politique de développement rural pour soutenir l'installation des nouveaux et jeunes agriculteurs (quelle que soit la forme juridique) et être associées avec l'aide aux investissements sur l'exploitation. De plus, il faudra mettre sur pied des mesures sur le long terme d'accompagnement au développement économique des exploitations pour améliorer le taux de succès des nouvelles exploitations. Les États membres et les régions devraient être obligés de les mettre à la disposition des agriculteurs.

Des services de conseils, de réseau et de formation devront être développés pour améliorer les connaissances et les compétences des jeunes agriculteurs qui bénéficient de cette aide ciblée.

Les États membres devraient être incités à faciliter l'accès aux terres des jeunes entrants dans le secteur en favorisant la mobilité des terres, l'accès aux terres ainsi que l'accès au crédit.

